

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 13 octobre 2011.

L'an deux mil onze et le treize octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. MICHEL, CORNU, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHAUT-SARRAZIN, VIUDEZ, GUILLAUD, MOREL, VITETTA.

Excusé : M. DESROCHE

Absents : Mme BONNARGENT, M. CHARVET.

Secrétaire de séance : Mme Myriam GUILLAUD

Compte rendu de la séance du 15 septembre 2011. Approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter deux sujets à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération désignant les membres pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et d'une requête déposée auprès du Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'inscrire ces sujets à l'ordre du jour.

N°2011-027 : Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'occupation des sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 33114 et L. 33215 un autre taux et dans le cadre de l'article L.3319 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 3311 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

La commission a travaillé en concertation avec les bâtiments de France sur la modification du périmètre du château classé monument historique. Cette modification a pour but de définir un périmètre le plus en adéquation avec la réalité du terrain. Ce nouveau zonage sera soumis à l'enquête publique en même temps que l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme.

N°2011-028 : Mise à jour du zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le zonage d'assainissement a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en 2005. Afin d'assurer sa cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme il convient de le mettre à jour.

Il indique que le Cabinet C2I a établi une proposition de mission de reprise du zonage d'assainissement avec intégration de l'étude particulière aux deux secteurs d'urbanisation future : l'ancien poulailler et l'ancienne usine et une mission de chiffrage sommaire des dépenses pour l'aménagement du secteur de l'ancien poulailler pour un coût de 7425 €

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- VALIDE la proposition du Cabinet C2I.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 2011-029 : PLU - Mise en conformité avec le GRENELLE 2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'intégrer immédiatement dans l'élaboration du PLU les nouvelles mesures relatives à la Loi Grenelle 2 de l'environnement. Dans le cas où ces mesures ne seraient pas intégrées dans le PLU, la commune devra obligatoirement mettre en conformité son document d'urbanisme avant le 01/01/2015. Cette mission complémentaire a été chiffrée par le Cabinet URBA 2P à 1625 €Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- DECIDE d'intégrer immédiatement les nouvelles mesures relatives à la Loi Grenelle 2 de l'environnement.
- VALIDE la proposition du Cabinet URBA 2P qui s'élève à 1625 €hors taxes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°2011-030 : Adhésion au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Il est proposé aux élus que la commune de Le Passage adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents de la commune d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

L'adhésion au contrat cadre prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2012 au contrat-cadre mutualisé pour le lots ci-dessous :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Travaux électriques Poste les Croisettes.

Monsieur le Maire indique qu'il était prévu de mettre en place deux lampes d'éclairage public sur ce secteur, suite au renforcement du poste des Croisettes. L'entreprise Forclum a établi un devis qui s'élève à 837.46 €H.T pour la fourniture et pose de deux foyers d'éclairage public.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Travaux d'aménagement de la traversée du village.

Les travaux sur les réseaux d'eaux potable et pluviale sont terminés. Ils seront suivis par les travaux sur les réseaux secs (Edf et téléphone). La pose des bordures va également commencer. Pour ce qui concerne la clôture du stade il était prévu la pose d'un grillage de 2 mètres de hauteur. Dans le but de faciliter l'entretien il sera édifié un muret de 50 cm surélevé d'un grillage de 1m50.

L'ensemble des travaux se déroule normalement et le planning est respecté compte tenu d'une météo plutôt favorable (seulement 2 jours pour intempéries non travaillés)

Lors de la dernière réunion de chantier il a été également évoqué de retourner le monument aux morts et de l'orienter vers l'intérieur de la place. Cette proposition permettrait d'assumer les rassemblements patriotiques dans de bonne condition de sécurité. Actuellement les cérémonies se déroulent sur la route départementale. Monsieur le Maire propose de faire chiffrer ces travaux et de délibérer sur ce sujet lors d'une prochaine séance. Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire fait également part d'un courrier émanant des services de l'Etat stipulant que les travaux d'aménagement de la traversée doivent impérativement être terminés au 31 décembre 2011, faute de quoi la maîtrise d'œuvre ne sera plus assurée par les services de l'Etat après cette date. La commune devra désigner un nouveau maître d'œuvre pour terminer les travaux. L'état d'avancement des travaux étant fonction en majeure partie des conditions météorologiques, la commune ne peut pas garantir aujourd'hui que les travaux seront terminés fin décembre. Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit adressé aux services de l'Etat pour leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre que la commune leur a confié jusqu'à la réception de la totalité des travaux maintenant engagés. Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

Compte-rendu Communauté de Communes Les Vallons de la Tour.

Le regroupement des communauté de communes proposé par le Préfet de l'Isère fait débat. Il est possible de présenté des amendements à la proposition du Préfet qui seront soumis au vote de l'assemblée. Quatre amendements ont été présentés à savoir :

- 1- Cessieu : Pas de changement – Les Vallons restent tout seuls
- 2- La Chapelle : Propose le regroupement des 4 intercommunalités (Vallée de l'Hien, Vallée de la Bourbre, Chaîne des Tisserands et Vallons de la Tour plus Saint-Ondras). Ne souhaite pas l'intégration des vallons du Guiers.
- 3- Rochetoirin et Dolomieu : Les Vallons de la Tour plus quelques communes limitrophes.
- 4- Le Passage (soutenu par La Tour du Pin, Faverges, Saint Didier de la Tour): regroupement des cinq intercommunalités Vallée de l'Hien, Vallée de la Bourbre, Chaîne des Tisserands, Vallons du Guiers et Vallons de la Tour et Saint Ondras plus adhésion de la Commune de Charancieu.

La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) statuera sur ces propositions le 22 novembre 2011 après avoir entendu les cinq intercommunalités le quatre novembre 2011.

Station d'épuration : les travaux de construction de la nouvelle station ont démarré. Par contre les financements prévus par le Conseil Général et l'Agence de l'eau sont actuellement revus à la baisse.

Médiathèque : Aucune décision n'est prise à ce jour pour construire une nouvelle médiathèque. Ce sujet est toujours en cours d'étude.

N° 2011-031 : Désignation de membres pour siéger au sein de la commission Intercommunale des Impôts directs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique de la création d'une commission intercommunale des impôts directs qui se compose de 11 membres. Il indique que chaque commune membre de la communauté doit proposer deux personnes, un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- DESIGNNE : M. Jean POULET, titulaire
Mme Marie-Thérèse CORNU, suppléante.

Tribunal Administratif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par les Epoux Batagne. En effet ces derniers contestent la demande de participation pour voie et réseaux qui leur a été demandée lors de la délivrance de leur permis de construire. Un mémoire en réponse doit être déposé par la commune dans un délai de deux mois. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec un avocat afin de défendre les intérêts de la commune et de contacter l'assureur pour la prise en charge des frais afférents à ce dossier dans le cadre de notre contrat. Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

Questions diverses :

Dossier d'urbanismes :

Deux déclarations de travaux sont présentées et reçoivent des avis favorables :

- Déclaration déposée par M. Larras au hameau de la Fauconnière pour la création d'une ouverture (fenêtre de 60 cm de diamètre).
- Déclaration déposée par la commune de Le Passage pour la reconstruction de l'abri basket.

SICTOM :

La journée de l'environnement est fixée au 31 mars 2012 pour l'ensemble des communes adhérentes au SICTOM.

Etoile Cycliste Saint Clairoise :

Cette association souhaite réorganiser comme l'an dernier un cyclo-cross sur la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'organisation de cette manifestation sous réserve de l'accord des propriétaires et exploitants des terrains concernés par le parcours envisagé.

Comité des fêtes :

Le Conseil Municipal

- valide l'acquisition d'une chambre froide en remplacement de celle existante devenue vétuste.
- nomme deux délégués pour siéger au comité des fêtes : Mmes Marie-Thérèse Cornu et Christiane Vitetta.

Syndicat des Collèges

L'utilisation du Gymnase Frison Roche à la Tour du Pin par les associations est possible. L'octroi d'un nombre d'heure d'utilisation gratuite est déterminée pour la saison à chaque utilisateur. L'ASP Basket a dépassé son temps imparti et la commune doit payer la somme de 70.35 € Cette somme sera répercutée sur la subvention 2012 octroyée par la commune à l'ASP Basket.

Travaux bâtiments :

Les travaux d'isolation de la salle des archives de la mairie, la rénovation du bureau du Maire sont terminés.

Dans les bâtiments desservis en gaz, la Sté SOCOTEC a effectué son contrôle annuel. Pas de problème à signaler.

Contrôle des extincteurs : visite annuelle faite par l'entreprise GOZZI. Il a été signalé la disparition d'un extincteur dans le local boule.

Chaudière vestiaire : Intervention de l'entreprise Veyret pour changer un circulateur défectueux et procéder à un débouage suite à une panne.

Eclairage Basket : changement des ampoules défectueuses par l'entreprise Perrin.

Prochaines réunions :

- Commission Communication : Lundi 7 novembre à 19 heures
- Conseil Municipal à 20 heures précédé de la commission urbanisme : jeudi 17 novembre, jeudi 24 novembre, jeudi 22 décembre.
- 11 novembre 2011 : rassemblement aux monuments aux morts à 11 heures.